

L'adjectif « ethnique » entre langue et discours

Ambiguïté relationnelle et sous-détermination énonciative des adjectifs dénominaux

Alice Krieg

Céditec (EA 3119, Université Paris-XII)

- (1) Paul versa sur les filets de poisson une sauce huileuse.
- (2) Jacques s'est livré hier à une intervention médiatique.
- (3) Cette région a longtemps été le théâtre d'une guerre ethnique.
- (4) On dut attendre vingt ans pour que prenne fin la ségrégation raciale.

Les expressions *sauce huileuse*, *intervention médiatique*, *guerre ethnique* et *ségrégation raciale* semblent aptes à supporter un certain flou (ou vague, ou ambiguïté, ou sous-détermination... restons-en là pour l'instant), ainsi qu'en témoigne la pluralité des reformulations qu'il est raisonnablement possible de proposer pour chacune d'entre elles (ainsi, par exemple, une *sauce huileuse* peut être une *sauce qui a la consistance épaisse de l'huile*, une *sauce qui comporte de l'huile*, une *sauce qui a l'aspect translucide de l'huile*, etc.). A bien y regarder, cependant, il n'est pas certain que les différents « flous » suscités par ces quatre syntagmes soient tous exactement de même nature, ou de même niveau, en dépit d'une forte parenté qui unit les adjectifs considérés (à savoir : être des adjectifs dénominaux).

Le décorticage de ces différents niveaux de flou est l'objet de cet article, dont la thèse — en deux morceaux — est la suivante :

- les adjectifs dénominaux, entendus comme des adjectifs qui dérivent d'un nom, présentent tous une ambiguïté relationnelle (c'est-à-dire qu'ils ne font pas apparaître de façon univoque la relation qu'ils établissent entre le nom dont ils dérivent et le nom qui les régit dans l'énoncé) ;

- parmi ces adjectifs dénominaux, certains (ceux, nous le verrons, qui sont à même de recevoir une lecture en « relation instrumentale seconde ») présentent en outre une sous-détermination énonciative (c'est-à-dire qu'ils laissent dans un état de sous-détermination la prise en charge énonciative du terme qui leur est sous-jacent).

Il résulte de cette ambiguïté relationnelle et de cette sous-détermination énonciative que les adjectifs dénominaux sont des catégories particulièrement

favorables au support de tout ce qui, dans le discours, relève de la non-univocité (et qu'il n'y a pas lieu de rendre univoque, de désambigüiser, de clarifier ou de rétablir, mais dont il importe, au mieux, de s'accommoder).

1. Ce que nous entendons par « adjectif dénominal »

Nous considérons comme des adjectifs dénominatifs les adjectifs qui dérivent d'un nom (*sportif* est dérivé de *sport*, *joyeux* de *joie*, *matinal* de *matin*...), ou bien qui sont perçus comme tels. Plus rare, ce dernier cas de figure touche un des adjectifs qui nous intéressera fortement dans cet article : l'adjectif *ethnique* (celui-ci, en effet, n'est pas historiquement dérivé de *ethnie*, substantif qui est apparu postérieurement¹).

L'intérêt que nous accordons à l'adjectif dénominal se fait dans un esprit de négligence délibérée à l'égard d'une description courante de l'adjectif en français qui distingue les adjectifs qualificatifs d'une part et les adjectifs relationnels (ou de relation) d'autre part. Nous avons exprimé ailleurs (Krieg, 2000 : 464-467) notre intérêt pour la thèse formulée par Bernard Bosredon selon laquelle l'adjectif de relation est « un adjectif de trop ». Estimant qu'« il faut abandonner l'idée même que les Adj.-R [adjectifs de relation] forment une catégorie particulière d'adjectifs », Bernard Bosredon propose ceci : « La ligne de partage ne passe pas entre des Adj.-Q [adjectifs qualificatifs] et des Adj.-R mais plutôt entre deux usages sémiotiques différents d'une même forme. »² Dans le premier usage, l'adjectif ne fait que renvoyer à une qualité de l'objet que le nom désigne, et conserve de ce fait les propriétés syntaxiques usuelles de l'adjectif (acceptation de la position attributive, variation en degré, possibilité d'antéposer, possibilité de coordonner avec un autre adjectif, etc.). Dans le second usage sémiotique, l'adjectif fonctionne comme « formant d'appellation », c'est-à-dire que le syntagme *N + Adj* auquel participe l'adjectif constitue une « dénomination », ou « appellation », par laquelle

¹ Le substantif *ethnie* est attesté en langue française chez Georges Vacher de Lapouge en 1896. En revanche, existaient auparavant un substantif « ethnique » (XIII^e siècle, avec en parallèle la graphie *ethnique* à partir de la moitié du XVI^e siècle) puis un adjectif *ethnique* (16^e siècle, avec également la graphie *ethnique* au milieu du XVIII^e siècle). Après que Vacher de Lapouge a créé le substantif *ethnie*, l'adjectif déjà existant saisit dans son trajet le néologisme nouvellement forgé : *ethnique* peut qualifier *ce qui est relatif à l'ethnie*. Contre toute intuition, et contre un sentiment linguistique sans doute assez partagé, cette dernière acception de l'adjectif n'est ainsi, comme le dit le *Dictionnaire historique de la langue française* (Editions Le Robert, 1994), qu'un sens « par extension ».

² Bernard Bosredon (1988 : 6). Voir aussi Bernard Bosredon (1991). Dans une perspective proche, voir Wiecher Zwanenburg (1987). Martin Riegel, sans renoncer à l'idée qu'il existe une catégorie « adjectif relationnel », reprend l'idée de Bosredon pour souligner que les séquences *N + Adj.-R* se lexicalisent facilement « pour former des unités dénominatives complexes dénotant de nouvelles (sous-)classes d'objets » (Riegel, 1993 : 9).

sont associées « référentiellement et de façon durable une classe d'objets (empiriques ou non) à une forme linguistique » (Bosredon, 1988 : 5).

La thèse de Bernard Bosredon consiste en somme à reprendre les analyses sur la valeur classifiante de l'adjectif³, mais en introduisant un point de vue sémiotique : « Tout adjectif permet de sous-catégoriser une classe d'objet. De ce point de vue-là, la fonction de l'adjectif dans *sac postal* et *timbre magnifique* est la même : produire une sous-classification à partir d'une classe dont le nom tête est l'expression. [...] [Mais] on rangera *sac postal* dans la catégorie des noms (au sens de l'anglais *names*) et *timbre magnifique* dans celle des expressions nominales sans valeur dénominative. Ainsi, *sac postal* comparé à *sac* est une nouvelle dénomination désignant une sous-classe du nom générique *sac*. Par contre, l'expression *timbre magnifique* peut référer à une sous-classe de timbres mais non à des objets appelés *timbres magnifiques* » (Bosredon, 1991 : 89) Dans l'hypothèse de Bernard Bosredon, le comportement syntaxique n'est plus un critère définitoire des différentes catégories d'adjectifs. Il apparaît comme la conséquence d'un emploi particulier d'un adjectif en rapport avec un certain nom : c'est parce qu'une séquence *N + Adj* donnée fonctionne comme dénomination, par définition codée et incassable, que l'adjectif qui y participe perd son autonomie syntaxique. Le manque de fiabilité du critère syntaxique, qui pose tant problème dans la distinction usuelle *Adj.-Q / Adj.-R*, s'expliquerait par le fait que l'on a affaire, selon les cas et pour une même forme adjectivale, à des syntagmes nominaux libres renvoyant à des objets dotés de qualités, ou bien à des dénominations.

Nous pensons également que seul le point de vue sémiotique permet au linguiste de s'extraire du problème que pose la partition *Adj.-Q / Adj.-R* et de se débarrasser des difficultés que soulève la catégorie de l'adjectif relationnel, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est loin de faire l'unanimité⁴.

L'abandon de la distinction *Adj.-Q / Adj.-R* au bénéfice d'un point de vue sémiotique⁵ n'empêche pas que l'on puisse isoler cette catégorie particulière d'adjectifs que sont les adjectifs dénominatifs, dont la valeur en tant que telle n'est pas atteinte par leur statut sémiotique : le point de vue sémiotique, pour pertinent qu'il apparaisse, n'épuise pas l'analyse de l'adjectif, notamment son analyse dans une perspective sémantique. Nous pensons en effet que les adjectifs fonctionnant comme formants d'appellation, par-delà leur communauté de valeur sémiotique,

³ Voir par exemple les propositions de Françoise Berlan (1981), et celles de Irène Tamba-Mecz (1980).

⁴ Voir la synthèse présentée par Irène Tamba-Mecz (1980). Voir le remaniement de la catégorie « adjectif relationnel » par Inge Bartning (1980) et par Inge Bartning et Michèle Noailly (1993).

⁵ Celui-ci implique qu'on abandonne l'idée qu'il soit possible de faire une liste des adjectifs relationnels du français (ou d'une autre langue), mais que l'on estime qu'il est possible de distinguer en contexte les unités *N + Adj* dans lesquelles l'adjectif fonctionne comme formant d'appellation et celles dans lesquelles il fonctionne comme renvoyant à une qualité.

disposent de ressources sémantiques distinctes selon qu'ils sont ou non dérivés d'un nom. Quand bien même ils ont une valeur dénominative, les adjectifs dénominaux n'en conservent pas moins leur « statut exceptionnel », selon l'expression de Martin Hietbrink (1985). En particulier, ils n'en continuent pas moins d'être porteurs du nom dont ils dérivent, et, par conséquent, ils laissent entière la question de la relation entre le nom sous-jacent à l'adjectif et le nom recteur. (C'est en ce sens que l'on pourrait, à la suite des propositions d'Agnès Mélis-Puchulu⁶, continuer d'employer l'expression « adjectif de relation », mais uniquement comme synonyme d'« adjectif dénominal ».) Dit autrement, si *noir* dans son rapport à *marée noire* et *national* dans son rapport à *préférence nationale* sont sémiotiquement comparables (ils sont tous deux des formants d'appellation dans ces contextes), le premier est dénué de l'ambiguïté relationnelle dont le second est porteur. C'est cette question de l'ambiguïté relationnelle que nous abordons à présent.

2. Les adjectifs dénominaux : des adjectifs relationnellement ambigus

Les expressions *purification ethnique*, *nettoyage ethnique* et *épuration ethnique*, auxquelles nous avons consacré une recherche approfondie (Krieg, 2000), serviront de support à notre démonstration.

- (5) Depuis quelques semaines, autour de la ville de Prijedor, la purification ethnique s'est intensifiée. (Henri Guirchoun, « Dix jours pour traquer l'horreur », *Le Nouvel Observateur*, 29 octobre 1992 : 56-61)
- (6) Mahalija Huso, lui, vivait tranquille dans son village de Hadzici quand il a été arrêté, le 12 juin, avec 250 hommes, dans le cadre du « nettoyage ethnique ». (Françoise Chipaux, « Échange de prisonniers », *Le Monde*, 23-24 août 1992 : 1 et 4)
- (7) Le président serbe Milosevic, le grand maître de l'épuration ethnique, a répondu à l'invitation de François Mitterrand hier à l'Élysée. (article non signé, « Milosevic à Paris évite de s'engager », *Ouest-France*, 12 mars 1993 : 3)

À lire ces phrases tirées de la presse, il apparaît que l'adjectif *ethnique* ne donne pas à voir univoquement la relation qu'il établit entre le nom qui constitue sa base et le nom qui le régit. Cette non-univocité que porte par lui-même l'adjectif dénominal *ethnique*, nous l'appelons ambiguïté relationnelle⁷.

⁶ Agnès Mélis-Puchulu (1991 : spécialement 33-36) et (1993).

⁷ Robert Martin rattache l'adjectif relationnel, en tant qu'il est le lieu d'une pluralité d'interprétations, à la catégorie du « non-dit » (Martin, 1986 : 249), puis, dans un travail ultérieur, à la catégorie du « vague » (Martin, 1992 : 170-171). Ne nous situant pas dans la perspective développée par Robert Martin, pour qui l'ambiguïté d'un énoncé est liée à sa valeur de vérité, nous continuerons de parler d'ambiguïté pour caractériser toute séquence qui, par le fait du lexique aussi bien que de la syntaxe, présente « une alternative entre plusieurs significations mutuellement exclusives associées à une même forme, au sein du système de la langue » (Catherine Fuchs, 1996 : 13).

Nous posons par ailleurs que, d'une façon générale, un fait de polysémie n'est pas nécessairement « résolu » et une ambiguïté n'est pas nécessairement « levée » par le contexte : les différents sens d'une même forme lexicale, ou encore par exemple les différentes prédications sous-jacentes à une nominalisation, ne sont pas comme effacés, détruits, neutralisés, par la situation de communication ou par le contexte linguistique. Contre la thèse nommée et dénoncée par Georges Kleiber sous le nom d'« étapisme »⁸, et par Jacques Moeschler (1993 : 14-15) sous le nom de « thèse du filtrage contextuel », ou encore critiquée depuis un extérieur théorique fort différent par Jacqueline Authier⁹, nous considérerons que les faits d'ambiguïté, de polysémie et de sous-détermination ne sont pas définitivement éradiqués dans l'actualisation du mot en discours.

De ce fait, nous considérerons que l'adjectif *ethnique* est porteur d'un ensemble non inventoriale de relations sémantiques avec le nom recteur, et que ces relations constituent autant de pistes interprétatives possibles des expressions en *N + ethnique*. « Du point de vue de son effet discursif, écrivait Pierre Achard (1989 : 50), une ambiguïté n'a pas à être résolue *a priori*, mais envisagée comme ouvrant un champ d'interprétations possibles. » C'est ce principe qui nous guide. Bien sûr, cependant, l'ensemble des relations offertes par les adjectifs dénominaux n'est pas raisonnablement imaginable à propos de l'adjectif *ethnique* : par exemple, la relation d'hyper-/hyponymie (où *purification ethnique* serait paraphrasé par *purification qu'est l'ethnie*), ou la relation de comparaison du nom recteur au nom de base (*purification qui ressemble à une / de l'ethnie*)¹⁰, apparaissent réellement comme des relations impossibles, car ininterprétables quel que soit le contexte. Dire qu'un terme est ambigu ne signifie pas qu'il puisse vouloir dire tout et n'importe quoi, ni qu'il puisse être interprété n'importe comment. Il n'en demeure pas moins que plusieurs relations possibles se présentent à l'interprétant.

Pour connaître ces relations, nous proposons dans un premier temps de partir à la recherche d'énoncés attestés dans notre corpus¹¹ qui expliciteraient une relation

⁸ « Etapisme » car l'analyse que critique Kleiber s'opère en deux étapes : la première étape « serait une étape sémantique, qui donnerait en somme l'unité polysémique avec tous ses sens potentiels » ; la seconde étape est « une étape pragmatique où l'unité se trouverait désambiguïsée grâce au contexte et à des principes pragmatiques généraux et généreux et ne correspondrait plus qu'au sens approprié » (Kleiber, 1999 : 66-67).

⁹ Jacqueline Authier-Revuz (1992, tome II : partie IV, chap. 2, « La polysémie discursive », 103-112). Sur les problèmes posés par la thèse du filtrage contextuel, voir aussi Catherine Fuchs (1991 : 107-120).

¹⁰ Mais *art pictural* peut être paraphrasé par *art qu'est la peinture*, et *description caricaturale* par *description qui, par son exagération, ressemble à une caricature*. Exemples empruntés à Agnès Mélis-Puchulu (1991 : 46).

¹¹ Ce corpus, constitué dans la perspective de notre thèse de doctorat, est composé d'énoncés provenant principalement de la presse française (de 1980 à 1994) et comportant plus de 5 000 occurrences de variantes de la formule *purification ethnique*. On désigne par variante de la formule une unité ou une suite d'unités renvoyant à la formule, par exemple : *purification*

quelconque entre *purification*, *nettoyage* ou *épuration* et le nom *ethnie*. De même, cherchant à saisir les relations possibles entre *régulation* et *marché* dans le syntagme *régulation marchande*, nous nous serions d'abord mis en quête de formulations telles que *régulation du marché (par N)*, *régulation (de N) par le marché*, *régulation (de N) selon les critères établis par le marché*, etc. Dans la mesure où *purification ethnique*, *nettoyage ethnique* et *épuration ethnique* fonctionnent comme des dénominations¹², avec leur caractère figé, il est probable que ces énoncés seront peu nombreux. Notre corpus étant assez nourri, on peut cependant espérer en rencontrer quelques-uns.

Après recherche, il est clair que la présentation des résultats de cette investigation ne contribue que très modestement à la fortune de l'industrie papetière (*qui fabrique du papier*). Il s'avère en effet qu'on ne rencontre dans la totalité du corpus qu'un seul énoncé explicitant une relation entre l'une des trois nominalisations et le nom *ethnie(s)* :

- (8) Les réalistes ont-ils réfléchi à ceci que le peuple musulman bosniaque est le seul qui défendait le pluralisme, la coexistence, la vie en commun ? Ce peuple ne réclamait la « purification » d'aucune ethnies ni d'aucun territoire. Il faut simplement dire aujourd'hui notre honte de voir l'Europe se nier dès ses débuts en s'inclinant devant la force (Jean Daniel, « Qui se souvient du 7 avril 1992 ? », *Le Nouvel Observateur*, 27 mai 1993 : 48-49).

Cet énoncé d'un éditorialiste, qui semble attraper au vol une formule déjà mise en circulation dans l'espace public, dans un extérieur au texte — aucune autre occurrence d'une variante de la formule *purification ethnique* n'apparaît dans l'article — pour en déployer une signification, donne à voir une relation possible entre la nominalisation et *ethnie*. Il s'agit d'une relation d'objet logique (ou relation objective), dans laquelle *ethnie* constitue la destination finale de l'action. Des formulations, absentes du corpus, telles que *purification de l'ethnie*, *purification d'une ethnies* et *purification des ethnies* auraient supporté une relation de même nature.

Si l'on considère que l'énoncé de Jean Daniel consiste à reformuler, déployer, reprendre, le syntagme *purification ethnique* en circulation dans l'interdiscours, on voit que le déploiement propose en réalité deux pistes possibles, et sans que soit dite la préférence de l'auteur pour l'une ou pour l'autre. Dans la première, *purification ethnique* instaure une relation entre *purification* et l'objet logique *ethnie*. Dans ce cas, *purification ethnique* apparaît comme entièrement déployé

ethnique, *nettoyage ethnique*, *épuration ethnique* (appelées variantes prototypiques, car les plus fréquentes, *purification ethnique* étant la plus fréquente des trois), *ethniquement pur*, *pureté ethnique*, *purificateur* (adj.), *nettoyeur* (N), *ont épuré ethniquement*, *en re-purifiant*, *impuretés ethniques*, *autonettoyage ethnique*... Pour des précisions sur ce corpus voir Krieg, 2000 : 86-120.

¹² Voir Krieg, 2000 : 403-413 et 614-617.

dans *purification de l'ethnie* (« "purification" d'aucune ethnie »). Dans la seconde piste offerte, *purification ethnique* instaure une relation entre *purification* et l'objet logique *territoire* (« "purification" [...] d'aucun territoire »). Quelle est donc, dans cette seconde interprétation, la relation réservée à *ethnie*, effacé du redéploiement mais pourtant bien présent de façon sous-jacente dans le syntagme initial à reformuler ? En l'absence d'autres énoncés attestés explicitant une relation à *ethnie*, il va nous falloir envisager par hypothèse ce que pourrait être un rapport à *ethnie* lorsque l'objet logique (OL) est *territoire*.

Au moins trois relations peuvent être raisonnablement imaginées :

- Une relation agentive, dans laquelle *ethnie* désigne un objet empirique, et constitue l'agent de l'action. Dans cette interprétation, *purification ethnique de l'OL* peut être paraphrasé par *purification de l'OL que fait une ethnie*, *purification de l'OL que fait l'ethnie A*, ou encore par *purification de l'OL effectuée par une ethnie* ou *purification de l'OL effectuée par l'ethnie A*.

- Une relation instrumentale première, dans laquelle *ethnie* désigne un objet empirique, et constitue le moyen de l'action, ou, pourrait-on dire aussi, la destination intermédiaire de l'action. Dans ce cas, *purification ethnique de l'OL* peut être paraphrasé par *purification de l'OL par une action sur une ethnie*, *purification de l'OL par une action sur des ethnies* ou par *purification de l'OL par une action sur l'ethnie B*.

- Une relation instrumentale seconde, dans laquelle *ethnie* désigne une catégorie de l'entendement, et constitue le critère de l'action. Dans cette interprétation, *purification ethnique de l'OL* peut être paraphrasé par *purification de l'OL selon l'ethnie*, *purification de l'OL fondée sur l'ethnie*, ou, mieux, par *purification de l'OL selon des critères liés à l'ethnie* ou par *purification de l'OL au moyen de critères liés à l'ethnie*.

Ces trois relations sont envisageables pour l'ensemble des énoncés dans lesquels l'objet logique est une entité de nature territoriale¹³. Chacune peut être sous-jacente à une des trois variantes prototypiques de la formule (*purification ethnique*, *nettoyage ethnique* et *épuration ethnique*) dans des énoncés tels que :

(9) Les haines, au Kosovo, ont atteint le point de non-retour. Dès que les Serbes seront soulagés sur le flanc bosniaque, on peut s'attendre à les voir entreprendre le nettoyage ethnique du Kosovo (Jacques Girardon, « Qui a peur de la Macédoine ? », *L'Express*, 14 janvier 1993 : 72-78).

(10) Le premier procès d'un « criminel de guerre » serbe, jugé pour sa participation à la « purification ethnique » de villages musulmans, a commencé hier à Sarajevo. (article non signé, « Premier procès à Sarajevo pour purification ethnique », *Sud-Ouest*, 13 mars 1993 : 2).

¹³ Ce qui se présente 48 fois dans la totalité du corpus.

Mais l'objet logique n'est pas toujours une entité territoriale, ainsi que notre corpus permet de le constater. Cependant, il semble que les relations que nous venons d'imaginer suffisent à former l'ensemble des relations raisonnablement interprétables d'une des nominalisations au nom *ethnie*, et ceci quel que soit l'objet logique. Au moins une de ces relations est envisageable dans des énoncés dans lesquels l'objet logique est une entité autre que territoriale, qu'elle soit une entité humaine¹⁴ :

- (11) Du nord au sud de cet État de Bosnie-Herzégovine reconnu par les Nations unies, le nettoyage ethnique des populations civiles s'intensifie (Xavier Gautier, « Nettoyage ethnique en Bosnie : l'alibi du plan Vance-Owen », *Le Figaro*, 25 mars 1993 : 4).
- (12) De son côté, le leader des Croates de Bosnie, Mate Boban, a demandé au président Tudjman d'intervenir par « *tous les moyens* » pour faire « *cesser les exécutions, les massacres et l'exode des Croates de Bosnie centrale* », faisant état de « *crimes sans précédent et d'un nettoyage ethnique des Croates par les Musulmans sur ordre direct du président bosniaque Alija Izetbegovic* » (article signé AFP/Reuter, « Zagreb réagit vivement aux attaques musulmanes contre les Croates en Bosnie centrale », *Le Monde*, 11 juin 1993 : 3).

ou encore un moyen d'expression¹⁵ :

- (13) En regard de cette propagande [celle de la RTBiH, la radio-télévision officielle de Bosnie-Herzégovine], chaque radio FM de la ville assiégée revendique être « *la radio indépendante de Sarajevo* ». Comme un label de résistance à la purification ethnique des ondes (Marie-Guy Baron, « L'arme musicale des radios de Sarajevo », *Le Figaro*, 18 novembre 1993, cahier « Le Fig-Eco » : XII).

Aucun des cinq énoncés cités en exemples ne donne à choisir univoquement entre l'une ou l'autre des relations, même si certains ont tendance à favoriser l'une ou l'autre piste (*purification ethnique des ondes* tend à favoriser l'interprétation en relation instrumentale seconde). Tout ce que ces énoncés donnent à lire, c'est la *purification* (ou le *nettoyage*) d'un objet déterminé (territoire, humain...) dans une relation presque quelconque avec *ethnie*.

Lorsqu'aucun objet logique n'est mentionné, ce qui est le plus souvent le cas dans le corpus, l'ambiguïté est maximale. L'énoncé ne présente alors à la lecture qu'une *purification* (ou *nettoyage*, ou *épuration*) dans une relation presque quelconque avec *ethnie*. Prenons par exemple cet extrait, parmi tant d'autres dans le corpus :

¹⁴ Ce qui se présente neuf fois dans la totalité du corpus. Nous prenons les énoncés littéralement, mais il est toujours possible d'en faire une lecture métonymique (le contenant est alors désigné par son contenu, et c'est en réalité le territoire qui est *purifié* de ses habitants, par expulsion ou destruction ; voir Krieg, 2000 : 462-463).

¹⁵ Un seul énoncé pour la totalité du corpus.

(14) À l'heure où le calme revient dans la ville assiégée, l'épuration ethnique bat son plein à Banja Luka, dans la discrétion que permet l'absence des caméras de télévision. Cela sans parler des affrontements qui continuent entre Serbes et Bosniaques ou entre Bosniaques et Croates à Tuzla et Mostar (éditorial d'Yves Pitette, « Sarajevo sous garantie russe », *La Croix*, 19 février 1994 : 1).

L'une, l'autre, ou plusieurs des quatre relations dégagées précédemment peuvent se lire dans cet énoncé de *La Croix*.

- On peut y voir une relation d'objet logique :

(14a) l'épuration de l'ethnie B bat son plein à Banja Luka

(14a') l'épuration d'une ethnie bat son plein

...

- Une relation agentive :

(14b) l'épuration du territoire effectuée par l'ethnie A bat son plein à Banja Luka

(14b') l'épuration du territoire effectuée par une ethnie bat son plein

(14b'') l'épuration des "Ethnonyme B" effectuée par l'ethnie A bat son plein

(14b''') l'épuration des lieux de mémoire effectuée par l'ethnie A bat son plein

...

- Une relation instrumentale première :

(14c) l'épuration du territoire par expulsion de l'ethnie B bat son plein à Banja Luka

(14c') l'épuration du territoire par expulsion d'une ethnie bat son plein

(14c'') l'épuration du territoire par extermination de l'ethnie B bat son plein

(14c''') l'épuration du territoire par des viols commis sur l'ethnie B bat son plein

(14c''''') l'épuration des institutions par éviction de l'ethnie B bat son plein

...

- Une relation instrumentale seconde :

(14d) l'épuration du territoire selon des critères liés à l'ethnie bat son plein à Banja Luka

(14d') l'épuration des lieux de mémoire selon des critères liés à l'ethnie bat son plein

(14d'') l'épuration des institutions selon des critères liés à l'ethnie bat son plein

...

- On peut aussi y voir le cumul de plusieurs relations :

(14e) l'épuration de l'ethnie B effectuée par l'ethnie A bat son plein à Banja Luka

(14e') l'épuration de l'ethnie B par des viols commis sur l'ethnie B bat son plein

(14e'') l'épuration du territoire effectuée par l'ethnie A par extermination de l'ethnie B bat son plein

(14e''') l'épuration des lieux de mémoire par l'ethnie A selon des critères liés à l'ethnie bat son plein

...

On ne saurait mieux justifier l'emploi de « adjectif dénominal » comme synonyme d'« adjectif relationnel », et montrer que, selon la proposition d'Agnès Mélis-Puchulu (1991 : 33), « les adjectifs dénominatifs sont sémantiquement des adjectifs de “relation”, c'est-à-dire des adjectifs qui instaurent une relation entre le sens de leur nom recteur et celui de leur nom de base ». On ne saurait mieux montrer, également et surtout, que cette relation n'est pas univoque, mais bien au contraire plurielle, et que par conséquent les syntagmes en *N + Adj. dénominal* sont intrinsèquement ambigus.

Décréter que *orateur populaire* signifie univoquement *orateur qui s'adresse au peuple*¹⁶ (pourquoi pas plutôt *qui est connu du peuple, qui plaît au peuple, qui flatte le peuple, qui est issu du peuple*¹⁷... ?), ou décréter que *intervention médiatique* signifie univoquement *intervention dans les médias*¹⁸ (pourquoi pas plutôt *qui a les caractéristiques de ce qu'on a l'habitude de voir dans les médias*... ?), c'est passer outre l'ambiguïté créée par la morphosyntaxe, et atterrir directement dans un ailleurs qui est extérieur aux catégories de la langue.

Cet ailleurs peut être le contexte linguistique ou situationnel. L'analyste se représente alors le syntagme dans un certain contexte qui en contraint fortement l'interprétation, en oubliant que d'autres contextes orienteraient vers d'autres lectures. Par exemple, on se placera a priori face à un discours de géologue ou de jardinier, et on dira que *terre argileuse* signifie *terre qui contient de l'argile*, en oubliant que le syntagme aura plutôt tendance à être interprété, dans d'autres contextes, comme *terre qui a la couleur de l'argile* ou *terre qui a la malléabilité de l'argile*. Ou encore, on dira que *gouvernement populaire* signifie *gouvernement issu du peuple*, alors que dans le contexte d'un discours référant à l'Espagne contemporaine ce syntagme sera, de façon prépondérante, interprété comme *gouvernement majoritairement formé par des membres du Parti populaire [Partido popular de José María Aznar]*.¹⁹ Il faut noter qu'un contexte fortement contraignant impose une relation, mais n'exclut pas une lecture plurielle, dans laquelle se cumulent la relation contrainte et d'autres relations. Si on parle d'*intervention présidentielle* pour renvoyer précisément au fait que le président de la République est intervenu à la radio-télévision, la relation établie est, au moins, une relation agentive. Mais cela n'exclut pas un cumul avec une relation telle que *intervention digne d'un président*.

¹⁶ Comme le propose Van Baardewijk-Rességuier (1983 : 77).

¹⁷ Sur *populaire* du point de vue relationnel, voir l'étude de Inge Bartning et Michèle Noailly (1993 : 30-31).

¹⁸ Comme le propose Anne Monceaux dans sa thèse (1993 : 109-114), puis de nouveau dans Monceaux (1997 : 42).

¹⁹ Une étude de Jacqueline Pinchon (1980) conforte notre thèse. Celle-ci montre, sur un corpus d'énoncés attestés, la non-univocité de certains syntagmes en *N + pétrolier(-ière)*. Par exemple, *recherche pétrolière* signifie, selon les contextes, *recherche que l'on fait du pétrole* ou *recherche que l'on fait sur le pétrole*.

L'ailleurs extérieur aux catégories de la langue peut aussi déterminer l'acception ordinaire du syntagme. Les usages, en effet, peuvent avoir pour conséquence qu'on prend l'habitude d'associer à un syntagme donné une certaine relation. L'analyste aura ainsi tendance à dire que *voyage présidentiel* signifie *voyage que fait le président* parce que la relation agentive est celle qui est le plus fréquemment sous-jacente à ce syntagme. *Voyage présidentiel*, pourtant, demeure par lui-même ambigu.

Dans les emplois des syntagmes *purification ethnique*, *nettoyage ethnique* et *épuration ethnique*, il est fréquent que le contexte formé par la phrase ou par l'article ne contraigne pas la lecture vers telle ou telle interprétation relationnelle. De plus, du fait de leur caractère néologique (ils sont apparus en langue française au début de la guerre en Bosnie, au printemps 1992), ces syntagmes sont privés d'une tradition d'usages suffisamment longue qui en déterminerait une valeur dominante (ce qui ne les empêche pas d'être lourdement grevés d'un « déjà dit » qui les renvoie à différents extérieurs discursifs historiquement marqués). L'adjectif *ethnique* conserve son ambiguïté, et chacune des trois variantes prototypiques de la formule reste ouverte à une pluralité d'interprétations.

Lorsque *ethnique* accompagne une des trois nominalisations *purification*, *nettoyage* et *épuration*, on peut parler de cumul des ambiguïtés, qui résulte conjointement des ambiguïtés prédicatives de la nominalisation d'action²⁰ et des ambiguïtés relationnelles de l'adjectif dénominal. Mais notre corpus fait apparaître qu'*ethnique* demeure ambigu lorsqu'il accompagne des noms autres que *purification*, *nettoyage* ou *épuration* : l'adjectif dénominal *ethnique* a une capacité intrinsèque à produire de l'ambiguïté.

Dans le syntagme *pureté ethnique*, nous aurions spontanément tendance à voir une relation objective : la *pureté ethnique* serait la *pureté de l'ethnie*, la *pureté d'une ethnie* ou la *pureté des ethnies*. C'est bien en ce sens que le philosophe Jean-Pierre Faye parle de la guerre yougoslave comme d'une « machine à trancher dans la "pureté" des ethnies nationales »²¹. C'est aussi une relation objective que l'on interprète dans cette lettre ouverte d'Edgar Morin adressée à Dobrica Cosic :

²⁰ Dans le prolongement des analyses de Patrick Sériot (par exemple 1986), nous considérons que la nominalisation est porteuse d'un ensemble non-inventoriable (ce qui ne signifie pas infini) de prédications qui lui sont sous-jacentes, et qu'il n'y a pas de raison de penser que l'un des énoncés que l'on peut générer à partir d'une nominalisation soit « la bonne » transformation. La nominalisation apparaît, de ce fait, comme foncièrement ambiguë. Sur un corpus d'énoncés attestés, nous montrons que *purification*, *nettoyage* et *épuration* peuvent supporter différentes prédications et qu'il est loin d'être toujours possible, en contexte, d'identifier celle de ces prédications qui rendrait compte de la nominalisation utilisée. Pour plus de détails voir Krieg, 2000 : 456-463.

²¹ Jean-Pierre Faye, « Face à la fragmentation ethnique », *Le Monde*, 21 mai 1993 : 2.

- (15) Croyez-vous que le bien du peuple serbe soit de conquérir un espace vital dont soient chassés ceux qui n'ont pas la pureté ethnique serbe ? (Edgar Morin, « Le temps de la mort et du mal », *Le Monde*, 20 janvier 1993 : 2).

Mais il arrive également que la fonction d'objet logique soit assurée par une entité de nature territoriale. C'est par exemple le cas dans ces phrases de *Ouest-France* :

- (16) Alors que les yeux du monde restent tournés vers Sarajevo toujours bombardée, dans le nord de la Bosnie, les forces serbes refoulent des villages entiers vers la Croatie. Objectif : donner une « pureté ethnique » au territoire conquis. (article non signé, « Des villages entiers fuient en Croatie », *Ouest-France*, 17 juillet 1992 : 2).

C'est aussi le cas quand Jean-François Deniau écrit :

- (17) Le but des assiégeants est clair : « Assurer la pureté ethnique du sol. » Il faut donc que les non-Serbes s'en aillent (Jean-François Deniau, « Sarajevo ville de la mort », *Paris-Match*, 2 juillet 1992 : 48-49).

L'adjectif *ethnique*, dans ces deux énoncés, signifierait plutôt quelque chose comme *selon des critères liés à l'ethnie*.

Dans les énoncés — nombreux — dans lesquels aucun objet logique n'est mentionné, l'adjectif *ethnique* associé à *pureté* demeure ambigu, pouvant renvoyer au moins à l'une ou à l'autre des deux relations (relation objective ou relation instrumentale seconde). Ainsi dans ces propos de Jacques Delors :

- (18) Nous devons combattre l'idéologie destructrice et anti-humaniste du régime de Belgrade, lutter contre la folie de l'ultranationalisme, la recherche scandaleuse de la pureté ethnique (déclaration de Jacques Delors, le 10 août 1992, au Parlement européen réuni à Bruxelles en séance extraordinaire).

Les syntagmes désignant des acteurs sont également porteurs de l'ambiguïté relationnelle que leur procure l'adjectif dénominal *ethnique*. À partir de quoi, en effet, saurait-on dire qu'il existe une et une seule interprétation possible — ou même une interprétation plus probable que d'autres — de la relation de *purificateur* à *ethnie* dans ce paragraphe d'introduction proposé par un hebdomadaire ? :

- (19) Résistant seuls à la terreur totalitaire des « purificateurs ethniques », les habitants de la ville martyre appellent les intellectuels d'Europe à venir les soutenir, sur place, dans leur combat. Et des intellectuels leur répondent.²²

L'adjectif *ethnique*, par son ambiguïté foncière, favorise la diversité des interprétations relationnelles qu'il est possible de faire des trois variantes

²² « Etre présents à Sarajevo », *Le Nouvel Observateur*, 27 mai 1993 : 59. Chapeau de la rédaction en introduction à deux textes, l'un étant un « appel » d'« intellectuels de Sarajevo », l'autre étant la réponse d'« intellectuels européens ». *Purificateur(s) ethnique(s)* n'apparaît dans aucun des deux textes (seulement dans le chapeau).

prototypiques, mais aussi des différentes variantes de la formule auxquelles cet adjectif participe.

3. De la sous-détermination énonciative de certains adjectifs dénominaux

En janvier 1993, l'association Médecins du monde lance une importante campagne d'opinion contre les crimes perpétrés par les nationalistes serbes. À la télévision et à la radio, la campagne prend la forme d'un texte lu, selon l'une ou l'autre version du spot, par Jane Birkin ou par Michel Piccoli. Voici le texte expressif et assez inattendu que prononce l'un ou l'autre comédien :

- (20) Serbes, arrêtez cette ignominie : la purification ethnique. La purification de quoi ?
 Quelle ethnité, la vôtre, la nôtre. Oui, la Bosnie. De nouveaux camps de concentration, de torture, de viols, de mort ; de nouveaux exilés, de nouveaux esclaves. Le devoir vital de lutter, le devoir vital de combattre, toujours, cette nouvelle dictature. Serbes arrêtez cette ignominie. Arrêtez cette ignominie.²³

Les premières phrases de ce texte soulèvent, sous forme d'interrogation-réponse adressée aux nationalistes serbes, une double question : celle de la nature de l'objet logique, et, dans l'hypothèse où cet objet serait *ethnie* (dans l'hypothèse où *ethnie* répond à la question *quoi ?*), elles posent la question de la réalité de l'existence de cet objet dans le monde.

Selon nous, l'adjectif *ethnique* est énonciativement sous-déterminé, c'est-à-dire qu'il laisse dans un état de sous-détermination la prise en charge énonciative du terme *ethnie* qui lui est sous-jacent : celui-ci apparaît, selon deux interprétations possibles, comme un terme qui renvoie, pour le locuteur, soit à un objet existant dans la réalité du monde, soit à un objet construit dans une vision particulière du monde (qui n'est pas celle du locuteur utilisateur de l'adjectif). Dit autrement, le terme *ethnique* est sous-déterminé dans la prise en charge du présupposé d'existence d'*ethnie(s)*.

À notre connaissance, aucun des travaux sur l'adjectif dénominal, sur l'adjectif dit relationnel ou sur l'adjectif en général, n'aborde cette question. Il faut dire que le phénomène de sous-détermination énonciative n'atteint sans doute qu'un petit nombre d'adjectifs. De plus, si ce phénomène est rendu possible par la morphosyntaxe de l'adjectif, il n'est rendu actuel, voyant, et d'une certaine manière intéressant, que par la dimension politique qui est à l'œuvre dans le discours. Cette question n'est donc pas uniquement un problème de linguiste, mais aussi et surtout un problème pour l'analyste du discours.

Nous posons que la sous-détermination énonciative existe dans tous les adjectifs dénominaux aptes à recevoir une lecture en relation instrumentale seconde (*selon*

²³ On pourra retrouver ce texte, commun aux deux versions du spot, dans l'article non signé, « Crimes serbes, crimes nazis », *La Croix*, 30 décembre 1992 : 7.

des critères liés à N). Ces adjectifs peuvent être identifiés par le fait qu'ils sont susceptibles d'entrer dans une association telle que *discrimination* + Adj, *ségrégation* + Adj, *favoritisme* + Adj ou encore, d'après une formulation récemment proposée dans l'espace public, *préférence* + Adj²⁴. On peut ainsi relever, outre *ethnique*, les adjectifs *confessionnel*, *culturel*, *national*, *racial*, *religieux*, *salarial*, *sexuel*, *social*. La liste ne saurait être exhaustive.

Dans les lectures en relation instrumentale seconde, deux interprétations sont possibles quant à la prise en charge de N par le locuteur (Loc₁) :

Première interprétation : N est pris en charge par l'énonciateur E₁ :

Loc₁ : discrimination sexuelle

= discrimination selon des critères liés au sexe, tel que le sexe est une catégorie existante selon E₁

Loc₁ : ségrégation raciale

= ségrégation selon des critères liés à la race, tel que la race est une catégorie existante selon E₁

Deuxième interprétation : N est pris en charge par un énonciateur E₂ :

Loc₁ : discrimination sexuelle

= discrimination selon des critères liés au sexe, tel que le sexe est une catégorie existante selon E₂

Loc₁ : ségrégation raciale

= ségrégation selon des critères liés à la race, tel que la race est une catégorie existante selon E₂

Tous les adjectifs dénominaux, lorsqu'ils apparaissent dans des syntagmes autorisant une lecture en relation instrumentale seconde, sont susceptibles de recevoir l'une ou l'autre de ces deux interprétations. Dans la première, N désigne une catégorie qui existe dans la réalité du monde telle que E₁ la conçoit. Dans la seconde, N désigne une catégorie qui existe dans la vision du monde de E₂ : la validité même de N comme catégorie de l'entendement est assumée par un E₂.

Cependant, la possibilité de lire ces adjectifs comme énonciativement sous-déterminés ne peut réellement se laisser voir que pour des adjectifs dérivés d'un N dont l'existence dans le monde est contestée, par un groupe d'acteurs ou par effet de consensus. Dans la mesure où, dans l'espace public contemporain, personne ne nie l'existence même de confessions, de cultures, de nations ou de nationalités, de religions, de salaires, de sexes, ou d'une partition hiérarchique à l'intérieur de la société, la sous-détermination énonciative des adjectifs *confessionnel*, *culturel*, *national*, *religieux*, *salarial*, *sexuel* et *social* est à même de passer inaperçue, E₁ et

²⁴ Ces constructions ne sont qu'une aide à l'identification. *Ségrégation scolaire*, par exemple, aura tendance sans doute à être interprété selon une relation locative (*qui a lieu à l'école [et par ailleurs selon des critères liés à la classe sociale, à la langue maternelle...]*), plutôt qu'à être interprété selon une relation instrumentale seconde (*selon des critères liés à l'école [de provenance de l'enfant]*).

E₂ se confondant dans une vision commune du monde de ce point de vue²⁵. C'est ainsi que nous expliquons le fait que l'engagement du locuteur semblera à peu près identique selon qu'il parle de *discrimination sexuelle à l'embauche* ou de *discrimination à l'embauche selon le sexe*. De la première formulation à la seconde, la levée de l'effet de présupposé d'existence se laisse à peine sentir (mais elle a bien lieu).

Il en va tout autrement pour les adjectifs *racial* et *ethnique*, qui sont les seuls de la liste à pouvoir rendre visible le problème de sous-détermination énonciative dont ils sont porteurs. L'existence même de *racés* humaines — sous ce nom — est fréquemment mise en cause dans l'espace public, bien au-delà de la réfutation dont cette catégorie fait l'objet de la part des scientifiques régulièrement sollicités pour se prononcer sur la question. Le fait qu'il existe dans les représentations spontanées une évidence perceptive de l'apparence, et le fait que les généticiens des populations poursuivent des recherches visant à catégoriser biologiquement les individus (mais le plus souvent au moyen d'expressions telles que *groupe*, *groupe génétique* ou *groupe de population*), n'enlèvent rien au fait que *race*, comme catégorie de l'entendement et sous ce nom, ne bénéficie pas du même consensus quant à son présupposé d'existence que *sexe*, *nationalité* ou *salaires*. Quant à la catégorie *ethnie* — sous ce nom —, elle est susceptible d'être combattue sur deux fronts. Perçue comme substitut de *race*, elle fait l'objet de la même contestation que cette première catégorie. Perçue comme hétéro-désignant négatif²⁶, elle est facilement identifiée comme une catégorie discréditante, comme une étiquette visant au moins autant à évaluer négativement le référent qu'à le nommer objectivement.

De ce fait, l'emploi du nom (*race*, *ethnie*) et celui de l'adjectif (*racial*, *ethnique*) sont clairement différenciés quant au degré de prise en charge énonciative qu'ils supportent.

Les formulations employant le nom font apparaître N comme nom d'une évidence pour le locuteur. Ainsi de :

- (21) Le recrutement doit se faire sans discrimination de race.
- (22) La discrimination de la race noire a officiellement pris fin en Afrique du Sud.
- (23) La ségrégation des ethnies au Kosovo a commencé dès la fin des années 1980.

²⁵ La contestation d'existence du référent désigné par N n'est confondue ni avec la contestation de définition en intension (polémiquer sur les définitions de *culture* ne consiste pas à nier qu'il existe des cultures), ni avec la contestation de définition en extension (polémiquer pour savoir si un enfant français de parents étrangers appartient à la nation française ne consiste pas à nier qu'il existe une nation française, ni des nations).

²⁶ *Ethnie* fonctionne dans l'univers discursif français contemporain comme un hétéro-désignant négatif en ce sens qu'il nomme toujours les autres et qu'il les nomme négativement (en tant qu'étrangers au système politique valorisé de la citoyenneté et du rapport à un État). Voir Krieg, 2000 : 442-446.

(24) Le favoritisme à l'égard de l'ethnie croate s'est généralisé avec l'arrivée de Tudjman au pouvoir.

Les formulations employant l'adjectif, au contraire, sont sous-déterminées : le N sous-jacent à l'adjectif peut être envisagé comme nom d'une évidence pour le locuteur, ou comme nom d'une catégorie construite par un E₂. Ainsi de :

(21a) Le recrutement doit se faire sans discrimination raciale.

(22a) La discrimination raciale envers les noirs a officiellement pris fin en Afrique du Sud.

(23a) La ségrégation ethnique au Kosovo a commencé dès la fin des années 1980.

(24a) Le favoritisme ethnique à l'égard des Croates s'est généralisé avec l'arrivée de Tudjman au pouvoir.

Les adjectifs dénominaux étant, comme nous l'avons montré, relationnellement ambigus, la sous-détermination énonciative est susceptible d'atteindre y compris des syntagmes pour lesquels la lecture n'est pas prioritairement celle d'une relation instrumentale seconde. Par exemple, du syntagme *extermination raciale*, il est possible de faire une lecture en relation d'objet logique (*extermination d'une race*). Mais il est également possible d'y voir une relation instrumentale seconde, dans laquelle le syntagme sera paraphrasé par *extermination d'un groupe selon des critères liés à la race*. Dans cette interprétation, le présupposé d'existence de *race* reste orphelin de son auteur. Dans l'emploi du nom, au contraire (dans des formulations telles que *extermination d'une race* ou *extermination de la race B*), le présupposé d'existence apparaît comme directement pris en charge par le locuteur. De même, il est possible de faire de syntagmes tels que *conflit ethnique*, *guerre ethnique* ou *tensions ethniques*, une lecture en relation objective symétrique (*conflit / guerre / tensions entre des ethnies*). Mais on peut aussi paraphraser ces syntagmes par *conflit / guerre / tensions entre des groupes humains selon des critères liés à l'ethnie*. Là encore, l'emploi de l'adjectif apparaît comme énonciativement sous-déterminé par contraste avec l'emploi du nom.

En utilisant l'adjectif *ethnique* tel qu'il est présent dans des variantes de la formule telles que *purification ethnique*, *nettoyage ethnique*, *épuration ethnique*, *pureté ethnique* (et également en parlant de *guerre ethnique* ou de *conflit ethnique*), les locuteurs de notre corpus privilégient ainsi la sous-détermination énonciative, laissant dans les limbes du non-dit la valeur d'existence qu'ils accordent à *ethnie*. Dans l'esprit du locuteur qui emploie la formule, existe-t-il des *ethnies* en Yougoslavie ? Ou bien l'*ethnie* est-il à ses yeux un construit des acteurs yougoslaves que ceux-ci invoquent dans le cadre de leurs actions ? A ces questions, qui sont hautement porteuses d'enjeux politiques dans le commentaire sur la guerre yougoslave, l'adjectif dénominal ne permet pas, par lui-même, de répondre. Des énoncés du corpus utilisant *ethnie(s)* nous montrent que toutes les positions existent

à ce sujet. Elles vont de l'utilisation transparente du nom *ethnie* comme catégorie nommant sereinement la réalité du monde :

- (25) Il faut frapper d'urgence un grand coup politique qui fasse en sorte que l'ensemble des ethnies impliquées s'interrogent (François-Régis Hutin, « Face au drame », *Ouest-France*, 7 août 1992 : 1).

à la réfutation explicite d'*ethnie* par le locuteur, accompagnée de sa caractérisation comme nom d'une catégorie construite par un autre énonciateur (ici l'*agresseur*) :

- (26) Ce refus de considérer la confession de l'autre — ne parlons pas d'*ethnie*, ce mot lancé par l'agresseur comme une bombe à ailette, et repris inconsiderément —, on le retrouve dans les caves sans lumière du journal *Oslobodenje* (Bertrand Poirot-Delpech, « Admiration », *Le Monde*, 30 juin 1993 : 3).

en passant par les postures minimales de la mise à distance, incarnées de façon caractéristique par l'emploi du terme *ethnie* encadré de guillemets plurivoques :

- (27) Les experts [de l'Unicef] ont notamment constaté que les agresseurs pouvaient être des adultes du voisinage, mais d'une autre « ethnique », que les violeurs pouvaient être des médecins, des enseignants, des travailleurs sociaux, bref, des gens « éduqués »... (Isabelle Vichniac, « Plusieurs organismes de l'ONU réunis à Genève étudient des projets d'assistance aux femmes violées », *Le Monde*, 13 janvier 1993 : 28).

4. L'ambiguïté et la sous-détermination : des ressources de la langue au service du discours

L'ambiguïté relationnelle que portent les adjectifs dénominatifs et la sous-détermination énonciative que produisent certains d'entre eux ne sont pas à considérer comme des défauts de la langue, mais bien au contraire comme des ressources, sémantiques et énonciatives, offertes par la langue à ses utilisateurs, et dont il semble malaisé de dire si ceux-ci y ont recours consciemment ou non, volontairement ou non (et si oui dans quels buts).

Cependant, on peut formuler l'hypothèse que la sous-détermination énonciative que permet *ethnique* explique l'emploi fréquent de cet adjectif (éventuellement préfixé en *multi-*, *pluri-*, *poly-*, *inter-*...) comparé à l'emploi plus parcimonieux du nom *ethnie*, dans le discours sur la guerre yougoslave comme à d'autres sujets ; à propos de la France, par exemple :

- (28) Aujourd'hui, leur nombre [celui des noirs vivant en France] a décuplé. Population de plus en plus jeune, vivante, visible, composée d'Africains, mais aussi d'Antillais, les Blacks font désormais partie de notre paysage ethnique (Patrick Séry et Macha Séry, « Les défis des Blacks à la France », *L'Événement du jeudi*, 16 septembre 1993 : 67-69).

La facilité avec laquelle certains commentateurs du conflit yougoslave utilisent *ethnique*, mais privilégient des noms tels que *communauté*, *minorité*, *peuple* ou

nationalité (éventuellement accompagnés d'adjectifs : *communauté ethnique*, *minorité nationale*...) au détriment du nom *ethnie*, nous conforte dans cette idée. Ainsi de cet État « *multi-ethnique* » qui rassemble des « *communautés* » :

- (29) Les Musulmans [...] insistent sur l'idée d'un État unitaire multi-ethnique doté d'un pouvoir central fort au sein duquel les trois communautés seraient représentées (Alain Debove et Yves Heller, « Questions et réponses sur la guerre en Bosnie-Herzégovine », *Le Monde*, 9 janvier 1993 : 3).

Ethnique, composante de la formule *purification ethnique*, permet à ses utilisateurs de laisser à l'appréciation de l'interprétant la valeur d'existence qu'eux-mêmes accordent à *ethnie* en référence à l'espace yougoslave. Plus généralement, le fait que les adjectifs dénominaux soient favorables à supporter la non-univocité explique vraisemblablement l'usage privilégié de cette catégorie d'adjectifs dans des types de discours qui affectionnent toutes les formes de l'ambiguïté, de l'implicite et du non-dit : le discours politique et le discours médiatique.

Bibliographie

- Achard, P. (1989), « Quelques propositions en sociologie du langage », in Drigeard, G., Fiala, P., et Tournier, M. (dir.) (1989), *Courants sociolinguistiques. Séminaire de lexicologie politique de l'Université de Paris III (1986-1987)*, Paris, INALF, coll. Saint-Cloud : 39-51.
- Authier-Revuz, J. (1992), *Les non-coïncidences du dire et leur représentation méta-énonciative. Etude linguistique et discursive de la modalisation autonymique*, thèse de doctorat d'Etat, linguistique, Université de Paris 8 - Saint-Denis, 2 tomes.
- Bartning, I. (1980), *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominaux en français*, Stockholm, Almqvist & Wiksell International (publication de sa thèse de 1976).
- Bartning, I., et Noailly, M. (1993), « Du relationnel au qualificatif : flux et reflux », in *L'Information grammaticale*, Paris, Société pour l'Information Grammaticale, 58 : 27-32.
- Berlan, F. (1981), « Epithète grammaticale et épithète rhétorique », *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et de lexicographie*, Paris, Didier Erudition / Larousse, 39-2 : 5-23.
- Bosredon, B. (1988), « Un adjectif de trop : l'adjectif de relation », *L'Information grammaticale*, Paris, Société pour l'Information Grammaticale, 37 : 3-7.
- Bosredon, B. (1991), « Prédicativité et lexicalisation », *Studia Romanica Posnaniensia*, Poznan, Pologne, Adam Mickiewicz University Press, 16 : 85-100.
- Fuchs, C. (1991), « L'hétérogénéité interprétative », in Parret, H., (dir.) (1991), *Le sens et ses hétérogénéités*, Paris, Editions du CNRS, coll. Sciences du langage : 107-120.
- Fuchs, C. (1996), *Les ambiguïtés du français*, Gap / Paris, Ophrys, coll. L'essentiel français.
- Hietbrink, M. (1985), « A propos du statut exceptionnel des adjectifs dénominaux », *Langue française*, Paris, Larousse, 66 : 41-53.
- Kleiber, G. (1999), *Problèmes de sémantique. La polysémie en question*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, coll. Sens et structures.

- Krieg, A. (2000), *Emergence et emplois de la formule « purification ethnique » dans la presse française (1980-1994). Une analyse de discours*, thèse de doctorat en sciences du langage, Université Paris 13, 3 volumes.
- Krieg-Planque, A. (à paraître en 2003), « *Purification ethnique* » *Une formule et son histoire*, Paris : CNRS Editions, coll. Communication.
- Martin, R. (1986), « Le vague et la sémantique de l'adjectif. Réflexion sur l'adjectif antéposé en français », *Quaderni di semantica*, Bologne, Mulino, VII-2 : 246-263.
- Martin, R. (1992), *Pour une logique du sens*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Mélis-Puchulu, A. (1991), « Les adjectifs dénominaux : des adjectifs de "relation" », *Lexique*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires de Lille, 10 : 33-60.
- Mélis-Puchulu, A. (1993), « Les adjectifs en *-esque* : d'abord des adjectifs construits », *L'Information grammaticale*, Paris, Société pour l'Information Grammaticale, 58 : 33-39.
- Moeschler, J. (1993), « Lexique et pragmatique. Les données du problème », *Cahiers de linguistique française*, Unité de Linguistique Française, Faculté des Lettres, Université de Genève, 14 : 7-35.
- Monceaux, A. (1993), *La formation des noms composés de structure Nom Adjectif. Elaboration d'un lexique électronique*, thèse de doctorat nouveau régime, linguistique théorique et formelle, Université de Paris 7 - Denis-Diderot.
- Monceaux, A. (1997), « Adjectifs de relation, complémentation et sous-classification », *Langages*, Paris, Larousse, 126 : 39-59.
- Pinchon, J. (1980), « Syntagme prépositionnel et adjectif de relation », *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et de lexicographie*, Paris, Didier Erudition / Larousse, 37-2 : 91-100. Repris dans Pinchon, J. (1986), *Morphosyntaxe du français : étude de cas*, Paris, Hachette Université, coll. Langue, linguistique, communication.
- Riegel, M. (1993), « Grammaire et référence : à propos du statut sémantique de l'adjectif qualificatif », *L'Information grammaticale*, Paris, Société pour l'Information Grammaticale, 58 : 5-10.
- Sériot, P. (1986), « Langue russe et discours politique soviétique : analyse des nominalisations », *Langages*, Paris, Larousse, 81 : 11-41.
- Tamba-Mecz, I. (1980), « Sur quelques propriétés de l'adjectif de relation », *Travaux de linguistique et de littérature*, Centre de philologie et de littératures romanes, Université de Strasbourg, XVIII-1 : 119-132.
- Van Baardewijk-Rességuier, J. (1983), « La non-alternance entre syntagme prépositionnel et adjectif de relation », *Cahiers de lexicologie. Revue internationale de lexicologie et de lexicographie*, Paris, Didier Erudition / Larousse, 43-2 : 73-84.
- Zwanenburg, W. (1987), « Structure et forme des adjectifs dénominaux », *Recherches linguistiques d'Utrecht*, Institut d'Etudes Françaises de l'Université d'Utrecht, Pays-Bas, 6 : 55-80.

Références :

Alice Krieg, « L'adjectif " ethnique " entre langue et discours. Ambiguïté relationnelle et sous-détermination énonciative des adjectifs dénominaux », dans *Revue de Sémantique et Pragmatique*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans, n°11, 2002, pp. 103-121.